

Revenons à nos moutons

Loin des clichés écolos, le vitipastoralisme revient en force, aussi bien côté vigneron qu'éleveur. Du programme de recherche Cerpam* à l'étude d'un projet dans les Côtes du Rhône, tour d'horizon des actions qui font leurs preuves.



© ODG Châteauneuf du Pape

C'est une histoire qui a commencé il y a quelques années. Bien qu'anecdotique, le recours au pastoralisme en viticulture n'a pourtant jamais totalement cessé. En parallèle, de nouvelles pratiques se mettent en place au vignoble. Elles visent la diminution voire la suppression des herbicides, le recours à des engrais organiques ainsi que l'enherbement contrôlé.

Le retour en grâce du vitipastoralisme entraîne avec lui de nombreuses réactions : la fertilisation des sols par les bêtes, l'empoisonnement de celles-ci par le cuivre, une gestion des enherbements efficace ou au contraire la dissémination de certaines essences non souhaitées...

À l'image de la nature, rien n'est si simple. Il s'agit d'une multitude de situations particulières au sein desquelles il n'est pas rare qu'un éleveur et un vigneron trouvent un intérêt commun au pâturage dans les vignes.

Un programme de recherche spécifique

Les Chambres d'agriculture du Var, du Vaucluse et des Bouches du Rhône s'associent au Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée) et portent conjointement un programme de recherche et de développement qui vise à mieux comprendre les pratiques de pâturage dans les vignes.

L'étude s'appuie sur le pâturage de 4 500 ha de vignes et sur l'expérience des vignerons

et des éleveurs. Les premiers résultats montrent que 20 % des besoins annuels des troupeaux sont couverts par ce type de pâturage et ce chiffre monte à 40 % pendant la période de pâture, entre octobre et mars. En moyenne, un hectare de vigne permet de nourrir un troupeau de 250 brebis pendant une journée. L'éleveur a besoin d'un pâturage tout l'hiver et apprécie un minimum de deux à trois semaines de pâturage pour justifier le déplacement d'un troupeau.

Bien sûr, l'ensemble de ces observations sont très dépendantes à la fois des conditions pédo-climatiques et de l'itinéraire technique choisi par le viticulteur. En termes d'enherbement, le berger préférera un enherbement naturel permanent tous les rangs et des semis multi-espèces. Concernant les engrais d'automne, le sous-solage permet de maintenir un pâturage tandis qu'un épandage, qu'il soit enfoui ou non, rend le pâturage impossible. Effectué avant le débourrement, le pâturage économise un passage de tracteur. Concernant la taille des vignes, il faut tant que possible éviter le pâturage entre la taille et le broyage car les brebis risquent de disperser les sarments. Toutefois, le broyage broie l'herbe autant que les sarments... Il faut donc préférer un pré-tailage qui limite la présence de sarments au sol et les laisser le moins longtemps possible.

Côté viticulture, les premiers résultats de suivi viticole, phytoécologique

et entomologique sur 19 parcelles dans le Var depuis 2017 sont encourageants. Il est observé une forte diminution des traitements herbicides et du nombre de passages de tracteur. De plus, la gestion nouvelle des enherbements qu'entraîne le pastoralisme permet de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Elle permet également de réunir de meilleures conditions d'accueil de la biodiversité dans les vignes. Au-delà de la pâture, c'est bien



+ D'INFOS

De la mise en place de haies à la certification HVE en passant par la pose d'abris et l'observation de la biodiversité, le vitipastoralisme vient compléter ce retour à la diversité dans les vignes des Côtes du Rhône.

Dans le cadre de son Plan stratégique environnemental, le Syndicat des Côtes du Rhône va étudier la mise en place d'un outil facilitant la mise en relation avec un éleveur à proximité de l'exploitation, à l'image du répertoire pastoral des Costières joliment nommé "Qui veut mon herbe ?".

Renseignements auprès de Lucile Chédorge (Syndicat des Côtes du Rhône), tél. 04 90 11 46 13
l.chedorge@syndicat-cotesdu rhone.com

l'ensemble d'un itinéraire technique lié à l'enherbement qui est optimisé.

L'AOC Châteauneuf du Pape pionnière

À l'origine, c'est à l'initiative de quelques vigneron châteauneuvois que le vitipastoralisme s'est répandu, le bouche-à-oreille aidant. L'année 2020 a vu la demande vigneronne exploser. Aujourd'hui, ce sont 37 vigneron qui accueillent des brebis durant l'hiver sur plus de 400 hectares. Pour M. Tramier, éleveur à Courthézon : "Les 3 mois d'hiver passés au sein des vignes permettent d'économiser les prairies pour la période d'agnelage, de mars à mai. Il faut en effet compter un hectare par jour d'herbage pour 300 brebis environ ! La contrepartie de cette herbe est le déplacement des troupeaux et l'installation des filets qui est chronophage". Afin de faciliter les échanges vigneron-éleveurs et d'optimiser leurs missions, l'ODG Châteauneuf du Pape centralise les demandes des vigneron intéressés et les groupe en îlots d'au minimum 6 ha. Chaque berger est par la suite en charge d'un ou plusieurs

secteurs. Concrètement, une fois les secteurs définis et répartis entre les bergers, ceux-ci prennent contact avec les vigneron et passent voir les parcelles afin d'évaluer la pertinence du passage du troupeau en fonction de la quantité d'herbe, de la présence trop importante de lam-pourdes ("piquants" qui abîment le lainage et qui engendrent du déclassement), de l'accessibilité (pas de sarments "en vrac" au sol...) et de la non-utilisation de désherbants. Cette année, certaines parcelles de vignes n'ont pas pu être pâturées du fait de leur trop grande proximité avec le village (problème de sécurité du troupeau), de leur isolement qui ne permet pas non plus leur intégration aux circuits pour le moment, ou encore d'une reprise de la végétation précoce qui a rapidement interdit l'entrée des brebis dans les parcelles. L'ODG a pour objectif de trouver un éleveur supplémentaire en 2021 afin de répondre à la demande croissante. 🍷

* CERPAM : CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS PASTORALES ALPES-MÉDITERRANÉE

Une démarche collective


Corinne Depeyre, domaine éponyme à Tulette. Jacques et Claude Aubert, coopérateurs à Costebelle.

Corinne Depeyre, vigneronne à Tulette, avait à cœur de faire pâturer des moutons dans ses terres. Pas aussi facile que cela de trouver un troupeau mais grâce à Jacques et Claude Aubert, ses voisins de terres, elle a réussi son pari.

"Dans toutes les fermes, il y avait un troupeau, explique Jacques Aubert, coopérateur à Costebelle. Quand j'étais enfant, nous avions quelques brebis et deux vaches que je gardais après l'école. Quand Corinne Depeyre m'a proposé, ainsi qu'à mon cousin Claude, d'accueillir des brebis et des chèvres sur nos terres, j'ai trouvé l'idée épataante". L'exploitation de Jacques Aubert et son fils Vincent se situe à quelques centaines de mètres de la rivière Aygues d'un côté et du canal du Comte, de l'autre. Entouré d'une prairie de 4 ha, c'est un lieu idéal pour accueillir un troupeau. Cette première expérience, il l'a vécue comme un retour aux sources. "Ces prés sont riches de plusieurs espèces de graminées, trèfles, sainfoin, luzerne et ont l'avantage de ne pas être traversés par les routes". Corinne Depeyre a su convaincre les voisins des terres mitoyennes car pour alimenter le troupeau de 450 têtes, pendant deux mois, il fallait 300 ha. Un simple repérage du propriétaire des ovins a suffi. C'est ainsi que de fin janvier à la mi-mars, brebis et chèvres du Rove sont arrivées avec un berger et quatre chiens. Elles se sont régalingées des pâturages, tondant au passage les abords des bâtiments, les lierres envahissants, éradiquant la prêle aux pieds des vieilles souches dans les terres basses, plus efficaces qu'un outil intercep ! Le berger les amenait boire le soir venu à la rivière avant de passer la nuit dehors.

Pour tous les viticulteurs, ce fut une expérience positive qui ne demande qu'à être reconduite. Corinne Depeyre s'y attelera après les vendanges, en imaginant une charte de bonne conduite afin que tous les interlocuteurs soient mieux informés et respectent les accords. 🍷

Marie Pierre Delpeuch



LES BONNES PRATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU VITIPASTORALISME

VITICULTEUR

- Enherbement permanent privilégié
- Pas de travail hivernal du sol ou uniquement sous le rang
- Pas de désherbage chimique
- Pré-taille recommandée
- Palissage et goutte-à-goutte permettant le passage des brebis (laisser un passage de 60 cm sous les rangs)
- Épandage des engrais et fongicides après la période de pâturage
- Mise à disposition de surfaces complémentaires pour l'éleveur (friches, bois...)

ÉLEVEUR

- Troupeau de 200 à 400 brebis
- Chargement de 20 à 50 brebis/ha
- Garde du troupeau si peu d'herbe, filets si herbe suffisante
- Parcs de 5 à 10 ha
- Temps de séjour de 1 à 3 semaines maximum
- Niveau de racle : 1 pâturage régulier de 80 à 100 % de taux de prélèvement d'herbe
- Période optimale : de la chute des feuilles au débourrement (novembre-février)
- Entrée précautionneuse des brebis dans la parcelle
- Recours aux surfaces complémentaires en cas de fortes pluies ou de manque d'herbe



Pour Jacques Aubert et son fils, le vitipastoralisme est tout simplement "une idée épataante".

Avec 1200 ha de vignes et 1600 ha de bois, la commune de Sabran offre un bel espace aux bergers entre décembre et mars.

"Mes vignes souffrent moins de la sécheresse"


Louis Lefebvre, vigneron et président du Syndicat des vignerons de Sabran

Tout commence il y a 20 ans avec Honoré Bertolo qui était très ami avec le berger Aimé Pellier. Tous les deux étaient des amoureux de la nature. Le premier de la vigne et du vin le second des animaux. C'est donc tout naturellement que les moutons d'Aimé sont venus paître dans les vignes d'Honoré" explique Louis Lefebvre, vigneron et président du Syndicat des vignerons de Sabran, qui pratique le vitipastoralisme depuis une décennie.

"Avec 1200 ha de vignes et 1600 ha de bois, la commune de Sabran offre un bel espace aux bergers entre décembre et mars. poursuit Louis Lefebvre. C'est Benjamin qui vient chez moi. C'est un berger itinérant. Il vit dans sa caravane et se déplace avec son troupeau en fonction des saisons. Il n'a pas de point fixe, pas de bergerie, ses moutons vivent en plein air toute l'année. C'est une vie rustique".

Au-delà de l'image, qui ne manque pas d'attrait, c'est surtout un apport intéressant d'engrais organique qui, dans un premier temps, favorise la pousse de l'herbe. "Un sol nu est un sol en danger. Tout réside dans l'équilibre entre l'herbe et la vigne pour éviter une concurrence au détriment de la vigne. Les moutons pratiquent une

tonte rase. Leurs déjections favorisent l'enherbement naturel, ce qui contribue à maintenir la richesse de la biodiversité puisqu'il y a une recrudescence d'insectes, véritable garde-manger pour les oiseaux qui prolifèrent. Ensuite je désherbe mécaniquement sous le rang et j'enfouis l'herbe dans le rang avec des disques, ce qui constitue un apport de matière organique qui à son tour enrichit le sol sans le mettre à nu et réduit les nématodes" poursuit Louis.

Outre une terre de meilleure qualité, l'autre vertu de ce mode cultural est aussi de conserver l'humidité dans les sols. La gestion de l'eau liée au changement climatique est l'une des principales préoccupations du monde viticole. Quant à la prolifération d'herbes indésirables due notamment à la venue des moutons et des oiseaux, Louis Lefebvre ne constate aucun changement significatif et précise que l'enfouissement se fait de préférence avant la floraison afin de maintenir la stabilité de cet écosystème. "Dans l'ensemble je constate que mes vignes souffrent moins de la sécheresse". Une pratique durable qui a le vent en poupe et a séduit plusieurs vignerons sabranais. 

Christian Conil



AUGMENTER L'OFFRE POUR AUGMENTER LA SURFACE DE TONTE

"L'éco-pâturage m'a évité de travailler le sol en ayant une herbe plutôt rase en fin d'hiver et un apport de matière organique sur les parcelles, confie Julien Cellier (Domaine des 3 Cellier, Châteauneuf du Pape).

Il faut seulement essayer d'éviter de les faire passer dans des morceaux trop humides pour éviter un trop gros tassement et le plus tard possible dans l'hiver pour que l'herbe ne soit pas trop haute en début de saison. Malheureusement on ne peut pas choisir la date de passage car tout dépend du trajet du berger. Il faudrait juste augmenter l'offre pour augmenter la surface de tonte...".

Lucile Chédorge



© MP Delpuech



Déjà tout jeune, Cédric Guillaume-Corbin rêvait d'être berger.

"Cela participe au **cercle vertueux** de la nature"

Cédric Guillaume-Corbin – La Péquelette à Vinsobres

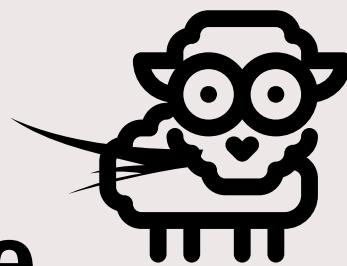
Il y a cinq ans, Cédric Guillaume-Corbin a fait le choix d'avoir quelques brebis sur son domaine, La Péquelette à Vinsobres. Rappelons que cette exploitation est depuis 1995 en agriculture biologique et a pris le virage biodynamique en 2005. La certification s'étend à toutes ses productions : 6 hectares de vignes, 2 hectares d'oliviers, 2 hectares de fruitiers (abricots notamment) et 5 hectares de truffiers.

"Déjà tout jeune je rêvais d'être berger, confie Cédric Guillaume-Corbin, et pendant longtemps, un berger venait faire paître ses moutons (300) pendant trois jours.

Cela m'a donné l'envie d'avoir mes propres bêtes. Vu la petite taille de mon exploitation, j'ai volontairement réduit le troupeau à une quinzaine de têtes avec un bélier et quelques mères. Les bêtes ne sont pas élevées pour être abattues, seuls les agneaux sont consommés sur place. Ce sont des moutons de race Lacaune et des Préalpes du Sud.

Les avantages à faire paître les moutons dans les vignes sont nombreux. Au niveau cultural, cela permet d'abord de tondre l'herbe en automne et en hiver, ce qui enlève du travail, tout en enrichissant le sol en matière organique qui profite à la vigne. Ensuite, cela participe au cercle vertueux de la nature en éliminant le déséquilibre animal/végétal qui s'était installé depuis l'arrêt de cette pratique et l'emploi de produits de synthèse. On s'aperçoit qu'après quelques années, le tissu végétal se régénère et évolue de manière à produire des herbes qui sont appréciées par les animaux. Il faut bien s'en occuper et faire tourner les parcelles avec des clôtures amovibles afin de ne pas laisser les bêtes tasser le sol. Je suis si satisfait de cette méthode que j'envisage d'ici 2/3 ans de mettre des clôtures fixes autour de mes vignes. Toutes mes cultures bénéficient du passage des moutons : oliviers, truffiers, abricotiers... D'autre part, mes bêtes nécessitent peu de soins car elles sont en bonne santé, due certainement à la qualité de l'herbe dont elles se nourrissent !".

Marc Olivier



"Un rôle **essentiel** pour l'entretien"

Donatien Altayrac – Domaine de Barriol à Valréas

Installé depuis 2017 au domaine familial de Barriol à Valréas, Donatien Altayrac ne possède pas de troupeau mais pratique le vitipastoralisme depuis le début.

Il coopère avec un éleveur de Montbrison sur Lez situé à quelques kilomètres de son domaine. Ensemble, ils visent la meilleure articulation entre les pratiques d'élevage et les pratiques viticoles.

"Pendant deux mois, de décembre à février, j'accueille sur mes terres (34 hectares de vignes en Côtes du Rhône Villages Valréas plus des bois, des céréales) un troupeau de plus de 100 bêtes qui viennent passer une partie de l'hiver sur le domaine. Le berger s'en occupe et les fait tourner sur mes parcelles en fonction de ce que je lui demande.

Le passage des animaux joue un rôle essentiel pour l'entretien en économisant des rotations de charrue pour réguler l'enherbement. De plus, ceux-ci transportent de nombreux organismes et enrichissent le sol et la vigne de leurs excréments, diminuant les apports extérieurs que l'on peut avoir à faire. Cela dure jusqu'à ce que la vigne redémarre et bien avant le premier traitement.

Tout le monde y trouve son compte et la présence animale participe pleinement à l'équilibre écologique. J'espère qu'il y aura encore pendant longtemps des moutons dans notre région, ce qui n'est pas encore assuré".

Marc Olivier

Pour Donatien Altayrac, les moutons participent pleinement à l'équilibre écologique de ses vignes.

